



Obligation entretien enfant majeur

Par **AZURE53_old**, le **04/10/2007** à **13:24**

BONJOUR, rnvoici mon probleme :rn
rnj ai 19 ans rnil y a 5 ans mon papa est décédé, et laissant ma mère et 4 enfants, 3 étaient majeurs et moi la seule mineur
rnquelque temps apres le deces mes trois frere et soeurs ont du aller chez le notaire signer des papiers selon lesquels ils donnaient l usufruit a ma mere du coup elle possède 13/16eme de la maison.
rnayant pas fait de donation entre epoux, ils ont confirmé selon les propos du notaire que de son vivant mon pere souhaitait donner l heritage a ma mere.
rnaujourd hui je vis encore sous le meme toit que ma mere mais nos relations sont devenues insupportables, elle ne s occupe plus de moi.
rnj ai du trouver un travail en plus de mes etudes pour subvenir a mes besoins (self scolaire 100 euros/mois, voiture pour aller au travail , assurance vetement carburant)
rne touche environ 350 euros par mois et je dois me débrouiller
rnnotre relation se limite a de la collocation !
rnelle a décidé de vendre la maison , comment cela va t il se passer ?
rnnsachant que mes 2 soeurs sont pour (evidement ce qu elles voient c est l argent que cela va leur rapporter pour le reste elles s en fichent !) moi et mon frere sommes contre
rnla vente peut elle etre faite tout de meme sans notre accord ? il me semble que la loi dit qu il faut que tout le monde soit ok pour vendre, mais la loi dit egalement que nul ne peut etre contraint a demeurer dans l indivision
rnbref je n y comprend rien !
rnmon frere s est renseigné aupres de son assurance protection judiciaire, on lui a repondu qu il pouvait refuser de vendre, que cela irait au tribunal et que la maison serait certainement vendue mais que ca prendrait beaucoup de temps et que le risque c est de devoir vendre la maison moins chere que lors d une vente a l amiable pourquoi ? pouvez vous m expliquer ?
rnpar ailleurs j ai entendu parler de l obligation alimentaire , comment l obtenir ? sachant que ma mere a de petits revenus ... environ 900/1000 euros par mois, par contre mes grand parents sont aisés , peuvent ils etre contraint a m aider a subvenir a mes besoins ?
rnnsi la maison est vendue je devrais trouver un appartement qurais je droit a des aides ? si oui ou dois je me renseigner ?
rnla assistante sociale m a dit que la seule solution était le placement en foyer des jeunes travailleurs , est vrai ?
rnmerci de m avoir lu, rnj espère obtenir de votre part un peu d aide et

de conseils car je suis vraiment tres démoralisée ...